



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 64794

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les perturbations que subissent les riverains de la place Léon-Deubel dans le 16e arrondissement de Paris depuis plusieurs mois du fait de la présence jour et nuit de nombreux jeunes, apparemment originaires d'Europe centrale. Souvent accompagnés de chiens, ils terrorisent les habitants du quartier, se livrent à des déprédations du matériel urbain et des immeubles voisins, ainsi qu'à du trafic de stupéfiants. Ils représentent désormais un facteur de troubles permanents dans tout le quartier de la porte de Saint-Cloud. Ces personnes seraient des squatters qui, depuis des années, résident dans les entrepôts situés sur les quais de Seine dans la direction de Boulogne. Depuis plusieurs mois, de nombreux élus de Paris et de Boulogne soulignent auprès de la préfecture de police la nécessité d'intervenir en urgence pour régler ce problème. En effet, la population ne comprend pas qu'il ne soit pas mis fin définitivement à cette situation. Dans le climat général actuel de ce quartier de Paris où l'insécurité progresse chaque jour, c'est l'image même de l'ordre public qui est remise en cause. Aussi il lui demande instamment quelles mesures sévères et rapides il compte prendre, par l'intermédiaire du préfet de police de Paris, à cet égard.

Texte de la réponse

Les faits relatés par l'honorable parlementaire ont effectivement été observés par les services de police du 16e arrondissement depuis déjà plusieurs mois. Conscients des troubles occasionnés, les effectifs du commissariat central d'arrondissement ont mené des actions permanentes, conduisant ainsi à une surveillance attentive du secteur. Outre des rondes et des patrouilles réalisés tant en période diurne que nocturne, des contrôles fréquents ont été effectués, place Léon-Deubel notamment. Depuis le 1er juin 2001, ces actions ont permis de procéder à l'interpellation de cinq individus dépourvus de document administratif, trente procès-verbaux de contravention pour stationnement gênant et quatre pour chiens dangereux non tenus en laisse ont également été établis. La vingtaine de personnes sans domicile fixe, originaires pour la plupart d'Europe centrale, qui se réunissent place Léon-Deubel ont trouvé refuge sous la plate-forme de chargement située 34, quai du Point-du-Jour, où ils ont construit des abris de fortune. Afin de remédier à cette situation, une réunion a été organisée le 4 avril 2001 par le commissariat du 16e arrondissement avec M. Nauleau, directeur du port autonome de Paris. A l'issue de celle-ci, il a été décidé que, pour des raisons de sécurité, des travaux de clôture destinés à empêcher tout accès à cette plate-forme seraient réalisés. Les aménagements prévus ont débuté le 7 août 2001. Les services de police poursuivront des surveillances attentives dans ce secteur et apporteront leur soutien afin que ces personnes quittent les lieux dans les meilleures conditions possibles.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64794

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4352

Réponse publiée le : 15 octobre 2001, page 5960